



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
25 janvier 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

### Compte rendu analytique de la 20<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 2 novembre 2010, à 15 heures

*Président* : M. Chipaziwa . . . . . (Zimbabwe)

## Sommaire

Point 51 : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-61579X (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 51 : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (suite)** (A/65/13, A/65/283, A/65/311 et A/65/225)

1. **M. Weisleder** (Costa Rica) dit que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a contribué de manière essentielle à réduire les effets du conflit et du déplacement sur les populations civiles ainsi qu'à maintenir la stabilité dans la région. Le Gouvernement du Costa Rica, dit l'orateur, appuie le rôle de l'UNRWA dans la fourniture de services essentiels aux réfugiés et attire l'attention de la communauté internationale sur le besoin de l'Office de disposer des moyens nécessaires à l'exécution de sa mission humanitaire.

2. Les acteurs concernés doivent pleinement respecter l'impartialité, la neutralité, l'humanité et l'indépendance de l'assistance humanitaire conformément aux Conventions de Genève de 1949 et au droit international humanitaire. La population palestinienne doit bénéficier de l'assistance de l'UNRWA sans entrave, de manière continue et ponctuelle. Le Gouvernement du Costa Rica, dit l'orateur, en appelle à une fin des confrontations armées qui entravent l'acheminement de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza.

3. La communauté internationale doit renforcer son engagement en faveur des réfugiés en appuyant les programmes de l'UNRWA et en aidant l'Office à promouvoir une culture de la paix et de la tolérance au Moyen-Orient en vue de parvenir non seulement à l'établissement d'un État palestinien indépendant vivant côte à côte avec l'État d'Israël, mais également à une coexistence durable et fructueuse entre les deux peuples.

4. La situation financière de l'Office est préoccupante. Au vu des problèmes financiers sous-jacents, la délégation du Costa Rica, dit l'orateur, attend le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la capacité de gestion de l'Office en vue d'assainir la situation financière de celui-ci.

5. **M. Al-Falahi** (Émirats arabes unis), se disant gravement préoccupé par le sort extrêmement cruel infligé aux réfugiés palestiniens par les actes persistants d'agression et de répression d'Israël, attire

l'attention sur les conséquences socio-économiques et humaines catastrophiques des graves violations perpétrées par Israël des droits et libertés des réfugiés palestiniens. L'orateur préconise de redoubler de pressions sur Israël afin que celui-ci lève le blocus sur Gaza, renonce à entraver les projets de l'UNRWA, assure une protection aux réfugiés de Palestine et garantisse la sécurité du personnel et des installations de l'UNRWA conformément aux accords et traités conclus.

6. Le problème des réfugiés de Palestine ne peut être dissocié de la question plus générale de la Palestine, et peut être résolu seulement dans le cadre d'un accord de paix global accordant aux réfugiés la plénitude de leurs droits en vertu du droit international. À cet égard, l'orateur signale que la sensible baisse des ressources de l'UNRWA et de l'aide financière qui lui est accordée affecte non seulement la capacité de l'Office de mettre en œuvre ses programmes et projets de développement mais également son aide d'urgence et ses programmes d'aide. Les Émirats arabes unis, qui ont déjà intensifié leur aide à l'UNRWA, continueront d'offrir un appui politique, financier et moral à l'Office. L'orateur exhorte les donateurs à accroître leurs contributions pour pallier l'insuffisance budgétaire et répondre aux besoins humanitaires urgents des réfugiés de Palestine.

7. **M<sup>me</sup> Hernández Toledano** (Cuba) dit que l'occupation militaire israélienne prolongée et brutale subie par le peuple palestinien et le déni de ses droits fondamentaux, notamment le droit à l'autodétermination ainsi que le droit au retour, sont injustifiables. La délégation de Cuba, dit l'oratrice, est préoccupée par la dégradation de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, résultant du traitement illicite réservé au peuple palestinien par la puissance occupante. La construction du mur de séparation ainsi que la colonisation se poursuivent.

8. La population civile palestinienne et en particulier les réfugiés ont été dans une situation plus vulnérable depuis la guerre brutale menée par Israël dans la bande de Gaza en décembre 2008 et janvier 2009. À la suite de l'attaque criminelle perpétrée par les forces spéciales israéliennes contre une flottille humanitaire en mai 2010, Cuba a enjoint à la communauté internationale d'exiger que les autorités israéliennes lèvent le blocus sur la bande de Gaza. Toutefois, Israël continue de limiter la circulation des

Palestiniens, de fermer les passages, de bloquer les routes et de restreindre la circulation des biens et, en empêchant l'entrée des matériaux de construction, empêche l'Office de reconstruire des écoles à Gaza. Israël doit mettre un terme à sa politique de fermetures dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, qui impose de graves préjudices socio-économiques à la population palestinienne. Le Gouvernement de Cuba, dit l'oratrice, condamne la politique agressive d'Israël consistant à bloquer les projets de reconstruction à Gaza et à empêcher les envois de matériaux de construction, au mépris des appels répétés de la communauté internationale et des résolutions successives des Nations Unies, et ce, en violation flagrante du droit international.

9. L'UNRWA intervient dans un contexte extrêmement difficile, qu'aggravent les restrictions inacceptables d'Israël à la circulation des personnes et des véhicules. En outre, Israël continue de percevoir des taxes et des droits portuaires sur les envois de l'Office vers la bande de Gaza et ne protège pas les locaux et personnels de l'ONU, contrevenant ainsi aux accords internationaux. L'Office doit recevoir un plein soutien et les garanties nécessaires pour l'exécution de ses fonctions.

10. La situation financière de l'UNRWA est alarmante et compromet sa mission ainsi que sa capacité de renforcer ses moyens via le processus de développement organisationnel. La communauté des donateurs doit honorer ses engagements d'aide.

11. **M. Al Khalifa** (Qatar) félicite l'UNRWA pour ses services, notamment son programme offrant aux enfants et aux jeunes des territoires palestiniens occupés et des pays hôtes l'accès à l'éducation de base, à l'enseignement technique et professionnelle, et élargissant ainsi pour eux les perspectives d'une vie décente. L'orateur déplore beaucoup que ces efforts soient toutefois fragilisés par les mesures répressives imposées par Israël à Gaza et à la Cisjordanie. Le déficit des ressources financières de l'UNRWA ne fait qu'aggraver la difficulté à atténuer les souffrances causées par ces mesures.

12. L'orateur appelle à une hausse des contributions afin d'améliorer le niveau et la qualité des services de l'UNRWA et des programmes d'assistance d'urgence, et remercie les donateurs, sans le soutien desquels l'UNRWA ne pourrait pas fonctionner. Le Qatar, pour sa part, n'épargnera aucun effort pour aider les réfugiés

palestiniens, qui doivent se voir accorder l'intégralité de leurs droits, non seulement pour des raisons humanitaires mais également dans l'intérêt de la stabilité régionale dans son ensemble. Il ne peut y avoir de solution au problème palestinien sans prise en compte des exigences légitimes du peuple palestinien. À cet égard, les récentes déclarations d'un représentant de l'UNRWA suggérant que le retour n'est plus une solution possible pour les réfugiés palestiniens est incompatible avec les résolutions de l'ONU et les fonctions exercées par ce représentant. Les fonctionnaires de l'UNRWA doivent prêter attention aux intérêts des réfugiés palestiniens, et non leur porter préjudice par des remarques de cette nature.

13. **M. Cohen** (Israël), affirmant le soutien d'Israël à la mission humanitaire de l'UNRWA, déclare que, sans compromettre sa propre sécurité, le Gouvernement israélien continuera de faire de son mieux pour faciliter les activités de l'Office et renouvelle son engagement en faveur des accords exprimés lors de l'échange de lettres Comay-Michelmoré. Israël maintiendra son étroite coordination avec l'UNRWA dans ce domaine. Les responsables de l'UNRWA, notamment le Commissaire général, ont fréquemment reconnu que leurs liens étroits et leurs déclarations à ce sujet traduisaient la réalité quotidienne du terrain, en net contraste avec certaines déclarations formulées au sein de la Commission et les projets de résolution à soumettre à son vote.

14. Israël coopère avec l'UNRWA et d'autres organisations internationales pour veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne aux populations palestiniennes dans le besoin. Malgré des attaques terroristes incessantes lancées de la bande de Gaza, en juin 2010, le Gouvernement israélien, dit l'orateur, a décidé de libéraliser le système d'entrée des marchandises civiles et d'accroître l'afflux de matériel destiné à des projets supervisés par des organisations internationales ; les seules marchandises faisant l'objet de restrictions sont les armes et le matériel de guerre, ainsi que certains articles à double emploi. En conséquence, le nombre de camions entrant dans Gaza par le point de passage de Kerem Shalom a doublé. Néanmoins, les menaces et les attaques terroristes incessantes ont limité la capacité d'Israël d'élargir le passage de Karni. Au cours des quatre mois précédents, Israël a approuvé 31 nouveaux projets de développement internationaux dans la bande de Gaza, dont 12 projets de l'UNRWA. Toutefois, les

arrangements logistiques de l'Office et la soumission tardive de demandes de matériel ont causé des retards de livraison des matériaux de construction. Neuf projets de construction ou d'agrandissement d'écoles ou de dispensaires ont été approuvés, et les matériaux de construction correspondants commencent à parvenir à Gaza à cet effet. En outre, Israël continue de travailler avec l'UNRWA pour déplacer les écoles situées à proximité d'installations militaires que le Hamas a placées avec le plus grand cynisme au cœur des zones civiles. L'UNRWA recevra prochainement une lettre des autorités israéliennes précisant l'état d'avancement de chaque demande de projet. Israël a pris de nombreuses mesures pour promouvoir et améliorer l'économie de la Cisjordanie, notamment en levant plusieurs centaines de barrages routiers et de points de contrôle. Ces mesures et la coopération continue avec les organisations internationales ont un impact significatif : au cours du seul premier semestre 2010, les chiffres du Fonds monétaire international indiquent une croissance de 9 % du produit intérieur brut en Cisjordanie et de 16 % dans la bande de Gaza.

15. L'orateur déplore les déclarations politiques polémiques que des fonctionnaires de l'UNRWA ont parfois faites, sans rapport aucun avec un quelconque rôle de sensibilisation légitime, sapant la neutralité de l'Office et nuisant à sa mission humanitaire. L'Office est prompt à récuser les déclarations de ses fonctionnaires qui ne satisfont pas la partie palestinienne mais n'agit pas de même pour ce qui est des déclarations d'autres de ses fonctionnaires sur Israël. Ainsi qu'Israël ne cesse de le répéter, l'UNRWA devrait se concentrer sur son rôle humanitaire et ne pas interférer dans la sphère politique.

16. Nombre d'États membres ayant fait des déclarations tendancieuses ne soutiennent pas l'Office d'une manière susceptible d'améliorer les conditions des réfugiés palestiniens sur le terrain. Aucun pays arabe n'a figuré parmi les dix premiers donateurs de l'UNRWA entre 2000 et 2009. En 2009, les pays arabes ont apporté uniquement environ 10 % du budget de l'Office, l'essentiel du financement étant assuré par les pays occidentaux. Israël espère que ses voisins arabes soutiendront le peuple palestinien par des contributions significatives à des organisations comme l'UNRWA, au lieu de faire des déclarations vides et tonitruantes ne contribuant nullement à améliorer la situation sur le terrain.

17. Les projets de résolution soumis à la Commission sont politisés et ignorent de nombreux faits élémentaires, notamment le rôle destructeur joué par l'organisation terroriste Hamas au Moyen-Orient. Le Hamas appelle ouvertement à la destruction d'Israël, se livre impunément à la contrebande d'armes et au terrorisme, et continue de lancer des roquettes sur les villes et civils israéliens. Il continue d'installer des armes au milieu des populations civiles et près des installations de l'ONU. Il a proféré d'innombrables menaces à l'encontre du personnel de l'Organisation et a tenté d'empêcher leur travail, a confisqué des convois de ravitaillement destinés à l'UNRWA, a pénétré par effraction dans les bureaux de l'Office pour y voler du matériel et lancé deux attaques contre les camps d'été de l'UNRWA en juillet 2010. L'orateur se demande pourquoi ces faits ne sont mentionnés ni dans les projets de résolution ni dans nombre des déclarations formulées au sein de la Commission.

18. Israël partage l'objectif de toutes les parties de résoudre le problème des réfugiés, ainsi que les autres aspects du conflit. Il exhorte l'Autorité palestinienne à reprendre sans délai des négociations directes avec Israël. Le conflit peut être résolu uniquement par des négociations directes tenant compte des intérêts vitaux des deux parties.

19. **M. Seck** (Sénégal) déclare que la formule « Justice retardée, justice niée » résume la courageuse et douloureuse odyssée des réfugiés palestiniens. Aucun autre groupe de réfugiés de notre époque n'a subi une épreuve aussi longue. Leur situation est inacceptable moralement et juridiquement insupportable. Le travail de l'UNRWA est néanmoins entravé par plusieurs actions israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, notamment le blocus de la bande de Gaza ainsi que les violences et les harcèlements qui se produisent en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. L'Office doit pouvoir bénéficier de conditions optimales pour continuer son travail jusqu'à ce qu'une solution équitable et durable soit apportée à la question des réfugiés palestiniens, conformément aux résolutions correspondantes.

20. La situation financière alarmante de l'Office l'empêche de donner toute sa mesure au potentiel humain des réfugiés palestiniens. En substance, le déficit des ressources financières de l'UNRWA trahit un manque de volonté politique. L'UNRWA ne pourra mener à bien son mandat tant que ne sera pas réexaminé l'accord de 1974, aux termes duquel seule

une infime partie de ses besoins financiers est couverte par le budget ordinaire de l'ONU. Aucune autre solution ne permettra d'assainir sa situation financière à long terme. En attendant, toutefois, tous les donateurs doivent agir pour assurer un financement régulier, prévisible et suffisant des programmes de l'UNRWA afin de lui permettre de répondre aux besoins vitaux des réfugiés palestiniens. À l'heure de la séance en cours, ce sont bien la générosité et la solidarité des donateurs qui ont permis à l'Office de survivre.

21. Il est urgent de régler la question de la Palestine sous tous ses aspects, y compris les intérêts et les droits des réfugiés, par la création d'un État palestinien souverain, indépendant et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

22. **M. Mashabane** (Afrique du Sud) dit que tant que le peuple palestinien n'aura pas réalisé son droit légitime et inaliénable à l'auto-détermination, le rôle de l'UNRWA reste indispensable. Une solution durable à la question des réfugiés et aux problèmes humanitaires du peuple de Palestine et des États arabes voisins ne peut être que politique. L'Afrique du Sud appelle Israël à honorer ses engagements internationaux en mettant un terme à toutes nouvelles constructions de colonies en Cisjordanie palestinienne, qui ont conduit à l'impasse où se trouve la phase actuelle de négociations directes. Une telle décision témoignerait de l'intention sincère d'Israël de donner existence à un État palestinien viable et pleinement indépendant, vivant côte à côte avec Israël dans la paix, selon des frontières internationalement reconnues. Dans le même temps, l'Afrique du Sud en appelle à la fin de l'envoi de roquettes sur le territoire israélien, qui ne fait pas avancer la dynamique des négociations et l'instauration de la paix. Une unité continue entre les responsables palestiniens renforcera également le processus de négociation.

23. Passant en revue les nombreuses violations d'Israël à ses obligations découlant du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans la bande de Gaza, l'Afrique du Sud appelle à la levée immédiate du siège inadmissible et non viable de Gaza, qui a infligé d'indicibles épreuves à des millions de civils. Israël doit se conformer pleinement aux dispositions du droit international décrites dans les précédentes résolutions de l'Assemblée générale relatives au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

24. L'Afrique du Sud est extrêmement préoccupée par le déficit alarmant du budget opérationnel de l'Office. Tous les gouvernements n'ayant pas encore tenu pleinement leurs engagements doivent contribuer généreusement à l'UNRWA, et ceux qui n'ont pas encore apporté leur contribution doivent envisager de le faire régulièrement. Le Gouvernement sud-africain, dit l'orateur, continuera de marquer au peuple palestinien son soutien politique et son soutien économique, via l'UNRWA, le Fonds d'affectation spéciale Inde, Brésil et Afrique du Sud et son programme bilatéral de renforcement des capacités en faveur des Palestiniens. Les États membres doivent également accroître le financement de l'Office sur le budget ordinaire de l'ONU.

25. Les Nations Unies doivent continuer à défendre la cause des victimes et des marginalisés, des opprimés et des pauvres, et doivent rétablir leur dignité. L'action de l'UNRWA menée auprès de millions de réfugiés palestiniens est la preuve tangible de l'engagement de l'Organisation envers leur cause juste.

26. **M. Tarawneh** (Jordanie), exprimant l'attachement du Gouvernement de Jordanie à un règlement du problème des réfugiés palestiniens conforme au droit international, indique que la Jordanie accorde chaque année plus de 500 millions de dollars de services d'aide aux réfugiés et assume le coût des éventuels services complémentaires que l'Office ne peut fournir. L'écrasante majorité des réfugiés palestiniens vit en Jordanie alors que 20 % seulement du budget général de l'Office est affecté aux services fournis en Jordanie, déjà aux prises avec des difficultés financières et budgétaires. Le Gouvernement jordanien, prévient l'orateur, se réserve par conséquent le droit de réclamer une indemnisation équitable pour les coûts d'accueil des réfugiés et des personnes déplacées depuis six décennies.

27. La réduction du budget et des services de l'Office a créé une charge supplémentaire que les pays d'accueil ne seront pas en mesure de supporter. Les conséquences humanitaires et psychologiques seront catastrophiques pour les réfugiés palestiniens et pourraient encourager certains à embrasser des idées extrémistes. Les services et le financement de l'Office ne doivent pas être réduits mais au contraire étendus aux réfugiés vivant à l'extérieur des camps. En outre, un budget plus important doit être alloué aux opérations menées en Jordanie.

28. Le Gouvernement jordanien appelle les États donateurs et les institutions financières internationales à démontrer leur soutien aux réfugiés en honorant d'urgence leurs engagements de financement. Le secteur privé ne saurait se substituer aux États en ce qui concerne les contributions et la communauté internationale doit soutenir l'UNRWA en mobilisant les ressources nécessaires pour résorber le déficit des ressources financières. L'orateur exhorte l'UNRWA à augmenter ses effectifs en réponse aux difficultés croissantes rencontrées sur le terrain.

29. La Jordanie est profondément préoccupée par la souffrance persistante des réfugiés dans le territoire palestinien occupé et appelle Israël à mettre fin à ses pratiques inhumaines et illégales et à faciliter le travail de l'UNRWA, ainsi que l'exige le droit international. L'orateur réaffirme l'engagement résolu du Gouvernement jordanien à coopérer avec l'UNRWA et demande instamment à ce que l'Office soit doté d'un solide appui financier et politique.

30. **M<sup>me</sup> Waleska Vivas Mendoza** (République bolivarienne du Venezuela) dit que le travail mené par l'UNRWA est extrêmement bénéfique, même si sa longue période d'intervention est un rappel permanent la tragédie de la Palestine. La communauté internationale a la responsabilité évidente de rechercher une solution au conflit israélo-arabe qui, dès lors qu'un État palestinien indépendant et viable sera créé avec Jérusalem-Est pour capitale, sera la garantie du retour des Palestiniens sur leurs terres.

31. La punition collective infligée par Israël, via le blocus de quatre ans de la bande de Gaza, équivaut à une tragédie humanitaire. Au-delà de la destruction des infrastructures publiques et privées par l'armée israélienne lors de l'opération « Plomb durci », plusieurs obstacles entravent l'aide humanitaire et l'action de développement de l'Office par la fermeture des frontières, emprisonnant quelque 1,5 million de personnes. Ce blocus a provoqué une forte hausse du chômage et de la pauvreté et la population est devenue plus dépendante encore de l'aide extérieure pour la nourriture, l'eau et tous les besoins essentiels. L'éducation de milliers d'enfants est considérablement compromise par le manque d'infrastructures. Les interdictions d'entrée de matériaux de construction entravent l'action de l'UNRWA et ont paralysé la reconstruction ou la construction de logements, d'écoles, de centres de santé et des propres locaux de l'Office. Pire encore, Israël exerce une pression

financière sur l'UNRWA en lui imposant des droits de transit sur tous les matériels entrants, en violation de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Le Gouvernement du Venezuela appelle Israël à lever le blocus de Gaza immédiatement, à supprimer toutes les restrictions qui gênent les déplacements du personnel et des biens de l'Office, et à rembourser ce dernier de tous droits de douane et autres taxes imposés au transit des conteneurs aux points de passage à la frontière de Gaza.

32. La situation en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est, est toute aussi difficile. Des colonies illégales sont toujours en cours de construction dans les territoires occupés, dont les habitants arabes sont expulsés au fur et à mesure qu'augmente la violence des colons contre la population palestinienne. La circulation routière est réduite, les habitations sont démolies et les terres confisquées, empêchant les Palestiniens de vivre et de travailler normalement et le personnel de l'UNRWA de circuler librement.

33. Parce que l'UNRWA est le principal prestataire de services de base aux réfugiés palestiniens, rien ne justifie que l'Office manque de fonds et soit empêché de remplir son mandat, notamment ses programmes en faveur des plus pauvres. Son financement doit être assaini, ce qui implique une augmentation des fonds qui lui sont alloués sur le budget ordinaire des Nations Unies.

34. L'UNRWA doit être salué pour ses efforts visant à reconstruire le camp de Nahr el-Bared au Liban. Le Gouvernement du Venezuela soutient tout ce qu'entreprend l'Office pour améliorer les conditions de vie des réfugiés palestiniens en Jordanie ainsi qu'en République arabe syrienne. Dans le même temps, l'aide dispensée par ces pays d'accueil mérite d'être reconnue.

35. **M. Rey** (Suisse) dit que l'UNRWA est un acteur de la paix et du développement humain au Proche-Orient, qui exerce une influence stabilisatrice dans une région politiquement instable, depuis longtemps mise à mal par le conflit israélo-arabe et d'autres tensions. Depuis sa création, l'Office œuvre tel un partenaire fiable pour atténuer les disparités et les tensions entre les populations réfugiées et leurs pays d'accueil et s'est dans l'ensemble bien acquitté de sa mission. Sa présence est indispensable à un futur accord de paix, de même que ses services qu'il rend aux réfugiés

palestiniens, dont le rôle sera central dans la mise sur pied d'une solution équitable et durable.

36. Malgré des contraintes budgétaires persistantes, l'UNRWA s'efforce de maintenir une prestation de services de haute qualité à un nombre toujours croissant de réfugiés, tout en faisant avancer son programme de développement organisationnel, qui sera la clé de nouveaux gains d'efficacité et d'efficience à moyen terme et aura un impact significatif sur ses actions sur le terrain. La Suisse continuera de soutenir l'UNRWA à cet égard, en mettant des experts à sa disposition et en finançant des projets novateurs ou liés à son développement organisationnel. S'agissant de la situation à Gaza, où les syndicats du personnel de l'UNRWA exigent que le personnel soit payé même pendant les grèves, la Suisse soutient pleinement l'UNRWA dans sa politique « pas de travail, pas de rémunération ».

37. L'UNRWA doit se voir accorder les financements nécessaires à l'accomplissement de sa fonction essentielle de stabilisation. Il a pris différentes mesures pour élargir le cercle de ses donateurs et constituer de nouveaux partenariats pour mieux venir en aide aux réfugiés. La Suisse continuera de soutenir les efforts de mobilisation des ressources de l'Office dont l'insuffisance aurait de graves conséquences sur la sécurité de toutes les personnes qui vivent dans la région. La Suisse tient à rappeler le rôle essentiel des pays d'accueil dans la fourniture des services aux réfugiés palestiniens.

38. La Suisse, dit l'orateur, salue les efforts de l'Office visant à généraliser la protection dans son action sous tous ses aspects. Elle reste toutefois profondément préoccupée par la persistance de restrictions strictes à l'entrée et à la sortie de Gaza. La levée partielle du blocus annoncée en juin 2010 ne s'est pas encore traduite par des améliorations perceptibles sur le terrain, et les progrès attendus en matière de reconstruction ne se sont pas concrétisés au jour de la séance en cours. Le blocus prolongé est toujours un grave obstacle à l'action de l'UNRWA et d'autres organismes d'aide visant à améliorer la situation humanitaire des habitants de Gaza. Des mécanismes doivent être trouvés rapidement pour accélérer la livraison de matériaux de construction et le passage vers Gaza des biens de première nécessité et de l'aide humanitaire, afin d'y faciliter la reconstruction et la reprise économique et permettre à ses 1,5 million d'habitants d'y vivre dans la dignité.

Toutes les parties concernées doivent œuvrer pour un accès régulier et prévisible à cette zone, dans le respect des besoins d'Israël en matière de sécurité. La Suisse a soumis une proposition en ce sens et est prête à mettre ses compétences techniques à la disposition de la communauté internationale.

39. **M. AlKulaib** (Koweït), se disant gravement préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire et environnementale dans la bande de Gaza et constatant les mesures injustes imposées au peuple palestinien par les autorités d'occupation israéliennes, rappelle qu'en juillet 2010, une flottille de la liberté, organisée par des citoyens sensibilisés du monde entier, y compris des ressortissants koweïtiens, a été attaquée par les forces d'occupation qui ont fait usage de la force meurtrière contre des militants qui ne faisaient qu'acheminer des secours. La délégation koweïtienne souligne l'importance d'accorder aux réfugiés palestiniens le droit au retour et un soutien continu à l'UNRWA. À cet égard, la délégation koweïtienne rejette catégoriquement les déclarations de M. Andrew Whitley, directeur du Bureau de l'UNRWA de New York, concernant le droit au retour des réfugiés et félicite l'Office pour avoir pris ses distances avec de tels propos.

40. Le Koweït, dit l'orateur, toujours résolu à fournir 1,5 million de dollars de contribution volontaire annuelle à l'UNRWA, appelle la communauté internationale à continuer de soutenir l'Office et exhorte les pays donateurs à remplir leurs engagements et à aider à la mobilisation des ressources. L'orateur félicite l'UNRWA pour les réformes en cours visant à améliorer ses services. Il réaffirme l'engagement du Koweït en faveur du peuple palestinien et sa solidarité avec lui, et appelle Israël à se conformer à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU appelant à son retrait du territoire occupé en 1967 et à la création d'un État palestinien ayant Jérusalem pour capitale. Exprimant sa gratitude au Commissaire général de l'UNRWA ainsi qu'à l'ensemble de son personnel pour leur dévouement, l'orateur espère que les problèmes financiers de l'Office seront surmontés dans l'intérêt des réfugiés palestiniens.

41. **M<sup>me</sup> Khan** (Bangladesh) affirme que les restrictions imposées par Israël à la liberté de circulation du personnel et des véhicules de l'UNRWA dans les territoires occupés entravent gravement les activités humanitaires spécifiques et essentielles de

l'Office. Ces restrictions, dit l'oratrice, doivent être levées.

42. Le Bangladesh note avec satisfaction que l'Office a financé près de 30 000 petits prêts, pour un montant total de plus de 27 millions de dollars, accordés à de petites entreprises et micro-entreprises, pour réduire le chômage et la pauvreté, responsabiliser les femmes et offrir des perspectives économiques et financières aux jeunes. Berceau du concept de microcrédit, le Bangladesh se félicite du succès des programmes de micro-finance et de micro-entreprises de l'Office et du développement rapide de ce concept, ainsi que de la large adhésion qu'il suscite dans la région comme outil essentiel au recul de la pauvreté et à la stimulation du développement économique. Le Bangladesh préconise la poursuite du renforcement des programmes, l'accent étant mis en particulier sur l'autonomisation des Palestiniennes pauvres, et serait heureux de partager son expertise, notamment pour ajuster les programmes répondant aux besoins spécifiques des Palestiniens et de l'ensemble de la région.

43. Le Bangladesh exhorte la communauté internationale à accorder de généreuses contributions pour financer la remise à neuf et les programmes d'assistance d'urgence en faveur des réfugiés du camp de Nahr el Bared au Liban.

44. **M. Bousselmi** (Tunisie) salue l'aide précieuse apportée à l'UNRWA par les pays donateurs, notamment l'aide d'urgence offerte au cours des précédentes semaines par plusieurs États et institutions internationales en réponse au déficit des ressources financières. L'orateur préconise l'intensification des mesures pour trouver une solution qui traiterait les causes profondes des difficultés budgétaires de l'Office. L'orateur félicite l'Office pour les mesures de réforme en cours, qui devraient contribuer à améliorer la qualité des services offerts aux réfugiés et le mode d'affectation des ressources budgétaires, et permettre à l'Office de s'adapter plus facilement au contexte politique et économique toujours plus complexe de ses interventions.

45. L'orateur exhorte Israël à mettre fin à la pratique consistant à refuser aux réfugiés palestiniens leurs libertés et droits fondamentaux, notamment leur droit aux services de base et à la propriété, et exige qu'Israël respecte ses obligations en créant les conditions permettant à l'UNRWA de remplir sa mission humanitaire, dans l'attente d'une solution politique.

46. L'orateur exprime sa reconnaissance aux pays hôtes, qui ont tant fait pour offrir aux réfugiés palestiniens une vie décente, et réaffirme que la Tunisie restera un soutien résolu de l'UNRWA tant qu'une solution durable, conforme au droit international, ne sera pas trouvée pour les réfugiés.

47. **M. Erdman** (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis restent préoccupés par la situation à laquelle les réfugiés palestiniens font face. L'UNRWA joue un rôle vital dans toute la région. Grâce au soutien des donateurs et des gouvernements des pays hôtes, les programmes humanitaires de l'Office ont pu améliorer la vie de millions de personnes. Les États-Unis sont le plus important donateur bilatéral de l'UNRWA, avec une contribution de plus de 237 millions de dollars pour l'exercice budgétaire de 2010, dont 130 millions pour les services essentiels de l'Office, 105 millions pour l'aide d'urgence et la reconstruction, 10 millions pour la construction de cinq nouvelles écoles à Gaza et 20 millions d'aide aux 30 000 personnes déplacées après la destruction du camp de Nahr el Bared au nord du Liban. Depuis 2008, les États-Unis ont également apporté plus de 1,5 milliard de dollars, dont 650 millions d'aide budgétaire directe, pour permettre à l'Autorité palestinienne de créer les institutions et les infrastructures économiques indispensables à un État. Il s'agit notamment de bâtir les infrastructures essentielles, de remettre sur pied les écoles et les centres de santé, de promouvoir l'état de droit et de soutenir le développement du secteur privé.

48. Les États-Unis restent attachés à un règlement du conflit israélo-palestinien sur la base de deux États ainsi qu'à une paix globale entre les pays arabes et Israël, et continueront d'œuvrer en ce sens avec les partenaires internationaux. L'UNRWA contribue à encourager la stabilité et la modération dans la région, tout en promouvant le développement humain des réfugiés palestiniens. Sa neutralité et son impartialité sont indispensables à la réussite de son mandat.

49. Les États-Unis restent préoccupés par l'incapacité de l'Office à apporter une aide humanitaire vitale, en raison de déficits de financement chroniques. La situation de l'Office ne s'améliorera pas à moins d'un apport majeur du soutien des donateurs. Face à la hausse des besoins critiques, l'orateur demande instamment aux pays donateurs de réaffirmer leur soutien vigoureux et de se rapprocher des donateurs non traditionnels de manière à garantir le niveau requis

de financement pour maintenir le haut niveau d'assistance humanitaire de l'Office.

50. **M. Apakan** (Turquie) déclare que la mission de l'UNRWA est d'une importance capitale pour les réfugiés, la stabilité au Moyen-Orient et la communauté internationale. La Turquie continuera de soutenir pleinement son action. S'exprimant en qualité de Président du Groupe de travail sur le financement de l'UNRWA, l'orateur souligne que la situation financière de ce dernier est extrêmement difficile et que le problème est devenu structurel. L'Assemblée générale doit examiner attentivement si le financement qu'elle accorde à l'UNRWA est suffisant, en vue de lui allouer l'aide supplémentaire requise pour couvrir les dépenses de gestion croissantes que l'Office est contraint d'assumer. En outre, l'orateur appelle la communauté internationale à augmenter de manière significative son aide et ses contributions volontaires. À cet égard, la Turquie entend doubler sa contribution volontaire nationale à l'Office.

51. Tous les obstacles, directs ou indirects, à l'action de l'UNRWA dans les territoires occupés doivent être levés, et l'Office doit se voir accorder un accès total et sans entrave par le Gouvernement israélien. Les projets de reconstruction et de développement des infrastructures, qui font tant défaut, doivent être lancés sans autres obstacles et ne doivent pas se heurter à de lourdes procédures. L'assistance humanitaire doit être acheminée sans entrave. Le blocus inhumain et illégal de Gaza, qui en est à sa quatrième année, inflige une détresse humaine massive et doit être levé immédiatement. La résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité doit être pleinement mise en œuvre.

52. S'agissant du léger assouplissement des restrictions pesant sur Gaza, l'orateur rappelle le contexte de l'introduction de ces mesures. Ainsi que le décrit le rapport de la mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le 31 mai 2010, les forces israéliennes ont donné l'assaut à une flottille multinationale d'aide humanitaire, faisant neuf morts civils et un nombre beaucoup plus grand de blessés. L'usage disproportionné de la force par l'armée israélienne et le mépris total du droit international ont suscité l'indignation et la condamnation de la communauté internationale, y compris du Conseil de sécurité, qui ont contraint Israël à prendre quelques mesures palliatives visant à alléger son emprise sur Gaza. La Turquie entend lancer des poursuites contre cette grave violation du droit

international en usant de tous les recours à sa disposition et n'aura de cesse que justice soit rendue.

53. Nonobstant les complexités inhérentes à cette région, la Turquie espère sincèrement que toutes les questions portant sur le statut final, notamment des réfugiés palestiniens, pourront être résolues par des négociations directes et qu'une paix juste et durable pourra être obtenue au Moyen-Orient. À cet égard, la Turquie espère que les négociations directes pourront reprendre dès que possible et que le processus pourra conduire à un accord mettant fin à l'occupation et instaurant un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Au fur et à mesure des négociations, les autres pistes devront également être relancées en vue d'arriver à une paix globale.

54. L'UNRWA s'est admirablement acquitté de son rôle dans la fourniture de services ô combien nécessaires aux réfugiés palestiniens, mais il n'a pu en réalité faire que le strict minimum. Sans règlement équitable et viable de la question centrale des réfugiés, dans le cadre d'un accord de paix complet, les souffrances de millions d'exilés palestiniens ne pourront pas être soulagées durablement. La Turquie continuera de soutenir tout effort permettant de soulager les affres des réfugiés palestiniens et de conduire à une paix durable au Moyen-Orient.

55. **M<sup>me</sup> Dastidar** (Inde) déclare que si les services fournis par l'UNRWA aux réfugiés palestiniens sont d'une importance capitale dans le contexte de la violence persistante au Moyen-Orient, l'Office rencontre à l'évidence de graves obstacles qui entravent sa capacité de remplir efficacement son mandat et qui influent directement sur le bien-être des réfugiés.

56. L'insuffisance budgétaire de l'Office continue de s'aggraver au moment où celui-ci doit répondre à des exigences croissantes en termes d'aide. Les carences de financement pèsent directement sur l'action de l'Office, notamment sur les projets comme la reconstruction du camp Nahr el-Bared. Les efforts internationaux doivent par conséquent être renforcés pour que la situation s'améliore.

57. Le mur de séparation et les empiètements sur les territoires palestiniens infligent de grandes souffrances à la population concernée et aggravent une situation déjà difficile. Les restrictions à la liberté de circulation des membres du personnel de l'UNRWA sont une

préoccupation permanente et entravent la capacité de l'Office de faire son travail, notamment de déplacer son personnel et d'apporter une aide humanitaire à ceux qui ont des besoins urgents. Les barrages et les blocus doivent être levés et un accès sans entrave garanti aux biens humanitaires. L'oratrice déplore les événements du 31 mai 2010 qui ont conduit à la perte tragique de vies humaines et blessé des personnes acheminant des fournitures à destination de Gaza.

58. Le prélèvement persistant des droits et frais sur le transit de biens humanitaires est inacceptable et nuit gravement à l'action de l'Office. La détention de membres du personnel de l'UNRWA et l'absence de communication à l'Office d'informations relatives à son personnel sont des sujets de préoccupation majeurs. À cet égard, l'Inde soutient l'appel de la Commission consultative pour que toutes les parties respectent les résolutions des Nations Unies et le droit international, y compris le droit humanitaire international. Elle soutient également l'appel du Commissaire général à la levée des restrictions à la circulation des personnels et des biens de l'Office. Un assouplissement supplémentaire des restrictions à la circulation des matériaux de construction est indispensable à une réelle amélioration de la situation à Gaza.

59. L'Inde continue de fournir une aide au développement à la Palestine et, en 2009, a porté sa contribution annuelle à l'Office à un million de dollars, outre une contribution supplémentaire d'un million de dollars, en réponse à l'appel éclair. L'Inde a également accordé une aide budgétaire globale de 10 millions de dollars par an à l'Autorité nationale palestinienne au cours des deux années précédentes. L'Inde continuera de soutenir la cause palestinienne, comme elle l'a toujours fait avant même son indépendance acquise en 1947, et continuera de faire tout son possible pour aider les Palestiniens en matière de renforcement des capacités et des institutions.

60. La communauté internationale doit travailler étroitement avec les parties pour encourager la reprise des négociations directes amorcées en septembre 2010, en vue d'un processus de paix global et du règlement final du conflit. Entre-temps, il incombe à tous les États membres de soutenir pleinement l'UNRWA. L'Inde approuve tous les efforts de soutien à l'Office, par le renforcement de ses capacités d'aide humanitaire.

61. **M. Ryuno** (Japon) remercie le Commissaire général pour son travail et pour sa récente visite au Japon qui a offert une précieuse occasion de sensibiliser ce dernier à la situation des réfugiés palestiniens et aux activités de l'UNRWA. Tous les membres du personnel de l'UNRWA méritent le respect pour leurs efforts visant à fournir des services aux réfugiés palestiniens dans ce contexte très difficile.

62. Le Japon adopte une approche proactive du problème des réfugiés palestiniens, qu'il considère comme une question centrale du processus de paix au Moyen-Orient. Il a contribué pour un total de 590 millions de dollars à l'UNRWA et pour plus de 1,1 milliard de dollars à la cause des Palestiniens depuis 1993. Le Gouvernement japonais accorde une attention particulière à l'aide aux réfugiés dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, par l'éducation et la formation professionnelle, étant donné que la jeunesse palestinienne porte la responsabilité de l'avenir de la Palestine et que leur participation à la création d'une société qui leur donne espoir en l'avenir contribuera à l'établissement d'un État palestinien viable. La protection et la responsabilisation des populations sont importantes pour assurer la sécurité humaine.

63. Le Japon continuera de promouvoir son initiative en faveur d'un « couloir pour la paix et la prospérité », qui vise à bâtir un parc agro-industriel dans la ville de Jéricho à l'horizon 2012 et à établir un modèle efficace de coopération régionale. Les terres affectées à une partie du parc seront bientôt préparées et un système d'énergie solaire sera installé. Le Japon conduit également une étude en vue de la création d'une usine de traitement des eaux usées à Jéricho.

64. Le Gouvernement japonais a en outre décidé d'accorder une aide hors projet de quelque 18 millions de dollars à l'Autorité palestinienne, afin de soutenir ses efforts de développement économique et social et continuera d'appuyer les programmes de l'Autorité visant au renforcement des institutions et au développement humain. Le Gouvernement japonais examine les possibilités de collaboration avec d'autres pays d'Asie de l'Est pour contribuer aux efforts de création d'un État palestinien. Le Gouvernement japonais est très préoccupé par les conséquences de la grave crise financière que traverse l'UNRWA et envisagera la possibilité d'effectuer des contributions supplémentaires si elles sont approuvées par la Diète

nationale du Japon. Le Japon demeure fermement résolu à soutenir l'UNRWA et ses activités.

65. **M. Belkheir** (Jamahiriya arabe libyenne) demande si l'existence continue de l'Office peut être considérée comme une consécration de la lutte de l'ONU pour la paix et les droits de l'homme. L'orateur estime insensé qu'un peuple entier continue de souffrir alors que la communauté internationale affirme défendre les droits de l'homme et appelle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La seule solution viable réside dans le droit au retour et dans la création d'un État palestinien indépendant occupant la totalité du territoire historique de la Palestine.

66. Le blocus israélien de quatre années a transformé la bande de Gaza en la plus grande prison du monde, infligeant de terribles souffrances à la population et causant d'immenses dommages à l'économie, tandis que les Palestiniens de Cisjordanie continuent de souffrir du traitement injuste infligé par les autorités d'occupation. L'orateur s'interroge sur l'objectif qui anime les actes de brutalité d'Israël, que ne sauraient justifier des raisons de sécurité. La seule explication possible est qu'Israël souhaite redessiner la carte de la région et éliminer le problème palestinien par un génocide et des déplacements forcés.

67. S'agissant des récentes grèves du personnel de l'UNRWA en Cisjordanie, l'orateur exprime sa sympathie envers la position des grévistes et exhorte les Nations Unies à revoir les modalités de financement de l'Office et contraindre Israël, en tant que responsable du problème des réfugiés palestiniens, à contribuer au budget de l'UNRWA. À cet égard, il déplore la déclaration du représentant d'Israël appelant à une hausse des contributions de la part des États pour régler une situation que lui-même a créée.

68. L'orateur attire l'attention sur un accord conclu par la Gaddafi International Charity and Development Foundation avec l'UNRWA pour financer la reconstruction de 1 250 logements qui ont été détruits à Gaza. La Foundation a également accepté de verser 500 millions de dollars pour fournir une aide alimentaire aux populations les plus pauvres de Gaza pendant le mois du Ramadan 2010. Néanmoins, cette aide humanitaire, si elle est nécessaire, ne saurait en aucune façon se substituer à la véritable solution, à savoir, le retour des réfugiés sur leurs terres et la création d'une Palestine indépendante.

69. **M. Al-Wardi** (Oman) estime que les réfugiés palestiniens sont confrontés à des niveaux de pauvreté et de dénuement économique toujours plus marqués, en plus d'être victimes de graves violations de leurs droits fondamentaux et d'un amoindrissement de leurs perspectives de vie normale. La délégation omanaise exhorte la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il cesse ses actes d'hostilité contre les civils palestiniens et sa pratique d'entrave à l'action de l'UNRWA en violation de ses obligations internationales.

70. L'orateur appelle à la fin du blocus de Gaza, qui inflige de terribles souffrances à la population, dont la moitié est constituée d'enfants, et salue l'UNRWA pour le travail qu'il mène dans un contexte très difficile. Se disant très préoccupé par les difficultés financières que traverse l'UNRWA, l'orateur appelle la communauté internationale à témoigner de sa solidarité en aidant à mettre fin à la crise et en facilitant l'action humanitaire de l'Office. Les États hôtes doivent être remerciés pour l'aide réelle qu'ils ont apportée aux réfugiés palestiniens dans leurs pays, et l'Office doit être salué pour les remarquables efforts déployés ces dernières décennies.

71. **M<sup>me</sup> Mesquita Pessôa** (Brésil) déclare qu'en tant que défenseur indéfectible de l'action de l'UNRWA, le Brésil a apporté des contributions à l'Office au cours des précédentes années. Il a versé des contributions spéciales en 2010 pour la reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared et pour le développement de projets de sécurité alimentaire spécifiquement ciblés.

72. La situation humanitaire à Gaza reste inacceptable. Ainsi, la décision israélienne de réduire la liste des articles interdits est bienvenue, car elle doit permettre l'acheminement d'un plus grand nombre de marchandises à Gaza, notamment de matériaux de construction. Autre décision positive, Israël a accepté d'étendre la capacité et les heures d'ouverture du point de passage de Kerem Shalom et d'accorder aux travailleurs humanitaires et aux personnels internationaux une plus grande liberté de mouvement. D'autres mesures urgentes doivent être prises : tous les points de passage aux frontières doivent être immédiatement ouverts et le rester ; les exportations régulières depuis Gaza doivent être reprises afin de relancer une économie paralysée ; le flux de personnes entrant dans Gaza et en sortant doit être entièrement rétabli ; et il doit être fait en sorte que la population de Gaza ne survive plus uniquement grâce à l'aide

internationale. Le blocus est contraire au droit international et doit être immédiatement levé.

73. En signe de solidarité avec les réfugiés palestiniens, le Gouvernement brésilien, dit l'oratrice, a accordé environ 15 millions de dollars à l'Autorité palestinienne pour l'aide économique et la reconstruction de Gaza. Une partie des fonds sera acheminée via des organisations internationales, notamment l'UNRWA, pour des projets de reconstruction et de développement à Gaza, dans des domaines comme la sécurité alimentaire, le développement rural, la reconstruction d'écoles et d'hôpitaux, et la prévention des catastrophes.

74. Le Brésil est préoccupé par la situation financière précaire de l'UNRWA, susceptible de nuire à sa capacité de fournir des services de base. La communauté internationale doit réaffirmer son engagement en faveur du bien-être et du développement humain des réfugiés palestiniens. Tous les pays en mesure de le faire, notamment les pays développés, doivent accroître leur contribution à l'Office pour lui permettre de mener à bien son mandat.

75. **M. Ramadan** (Liban) estime que les réfugiés palestiniens ont été privés par Israël de leur dignité humaine, de leurs droits de l'homme et de leur capacité de travailler pour eux et leurs communautés. Il importe de s'attaquer au déficit des ressources financières de l'Office, mais l'objectif principal doit demeurer le droit au retour des réfugiés, conformément aux principes du droit international, qui constitue une étape essentielle sur la voie d'une paix juste.

76. La délégation du Liban salue l'engagement de l'Office en faveur du développement organisationnel via la réforme de ses structures de gestion et ses activités de programmes. Elle approuve, poursuit l'orateur, la stratégie à moyen terme et l'adoption de plans d'exécution sur le terrain et au siège. Le Gouvernement libanais, dit l'orateur, apprécie le soutien durable des principaux donateurs de l'UNRWA. Il demande instamment à l'ensemble de la communauté des donateurs de mobiliser les ressources nécessaires, notamment pour le Fonds général de l'Office, afin de permettre une fourniture appropriée des services. L'Assemblée générale doit envisager d'accorder à l'UNRWA un financement supplémentaire issu des contributions. Le déficit des ressources financières de l'Office est aggravé par l'imposition par Israël de droits de port et de frais de transports illégaux sur

l'entrée de marchandises dans la bande de Gaza, en violation de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Le blocus israélien de Gaza et l'obligation de palettiser tous les conteneurs ont également occasionné des dépenses supplémentaires pour l'UNRWA.

77. Le blocus israélien de Gaza entrave la liberté de circulation des personnes et l'arrivée de l'aide humanitaire et des produits de première nécessité de l'UNRWA, notamment les matériaux de construction nécessaires à la reconstruction des bâtiments et des installations détruits par Israël pendant sa guerre à Gaza en 2008 et 2009. Se contenter d'alléger le blocus, au lieu de le lever, est inacceptable et constitue une violation manifeste des responsabilités de la puissance occupante. S'agissant de la Cisjordanie, y compris de Jérusalem-Est, l'occupation israélienne et sa politique de fermetures, de démolition de logements, de confiscation de terres et d'implantations de colons, outre le mur de séparation raciste, nuisent aux réfugiés palestiniens et limitent leur accès aux services et ressources de l'UNRWA.

78. En sa qualité de pays accueillant près de 400 000 Palestiniens et de membre du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA, le Liban est conscient des difficultés que rencontrent les réfugiés. Il est de la responsabilité de la communauté internationale de leur offrir des conditions de vie décentes dans des camps densément peuplés où ces réfugiés sont hébergés entre temps. Le Gouvernement libanais, malgré ses maigres ressources, ne ménage pas ses efforts pour améliorer leur situation. Au cours des dernières années, le Gouvernement libanais, dit l'orateur, a assoupli les restrictions à l'entrée des réfugiés palestiniens sur le marché du travail et, en août 2010, le Parlement a modifié sa législation sur l'emploi pour accorder des droits supplémentaires aux réfugiés.

79. L'UNRWA travaille en partenariat avec le Gouvernement libanais pour subvenir aux besoins des réfugiés palestiniens de 12 camps et 16 regroupements éparpillés sur l'ensemble du territoire libanais. En 2009, le bureau de l'UNRWA au Liban s'est attaché à améliorer la qualité des soins. En 2010, l'accent a été mis sur l'amélioration des services éducatifs, techniques et de secours. Le Gouvernement libanais se dit très satisfait du travail accompli par l'Office pour la reconstruction du camp de Nahr el-Bared après les attaques qu'il a subies du groupe terroriste Fath al-

Islam. Le Liban, dit l'orateur, remercie tous les donateurs qui se sont engagés à soutenir la reconstruction du camp et les appelle à tenir leurs engagements.

80. La question des réfugiés palestiniens est de nature politique et pas uniquement une préoccupation humanitaire. Israël est entièrement responsable de toutes leurs souffrances et doit pleinement respecter le droit au retour des réfugiés. Il incombe à la communauté internationale d'apporter une réponse politique à cette question en faisant répondre Israël de ses obligations découlant du droit international, y compris du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme.

81. **M. Saripudin** (Indonésie) dit que le rapport soumis à la Commission confirme en grande partie ce qu'elle sait déjà : la vie dans les territoires palestiniens occupés est devenue de plus en plus insupportable. La fermeture des frontières de la bande de Gaza, qui en est à sa quatrième année, est à l'origine de souffrances humaines massives. Il est inconcevable que pas moins de 80 % de la population dépend désormais de l'aide alimentaire des États-Unis, que 90 % de l'eau n'est pas potable et que 95 % des entreprises privées sont fermées. Malgré tout cela, l'UNRWA continue de porter assistance aux millions de réfugiés palestiniens qui se voient toujours refuser l'exercice de leur droit au retour et de leur droit à une indemnisation équitable.

82. Le Moyen-Orient vit actuellement une période de grande angoisse, suite au refus d'Israël de prolonger le moratoire sur l'implantation de colonies en Cisjordanie venu à expiration en septembre 2010. Les implantations, une des questions clés, restent l'obstacle majeur à la paix. Les politiques et pratiques d'Israël en matière d'implantation de colonies, visant à modifier la composition démographique, le caractère physique et le statut des territoires palestiniens, notamment de Jérusalem-Est, constituent une violation flagrante du droit international. S'il était réellement attaché à la paix au lieu de se contenter de faire de la propagande, Israël mettrait un terme à toute nouvelle construction, expansion ou planification de colonies, et démantèlerait les colonies installées sur le territoire palestinien occupé. La situation difficile qu'imposent aux réfugiés palestiniens la construction continue de nouvelles colonies, les mesures de punition collective, ainsi que le blocus, est très préoccupante. Les infrastructures civiles ont été endommagées ou détruites, de même que le bien-être de l'ensemble du

peuple palestinien, et Israël s'assure que rien ne s'améliore. Son occupation illégale depuis 1967 viole les principes de l'Organisation et le caractère sacré de la Charte.

83. **M. Hu Bo** (Chine) dit que la Chine est préoccupée par les conditions très difficiles où l'Office est contraint de travailler pour répondre aux besoins des réfugiés palestiniens, notamment le déficit des ressources financières et les menaces à la sécurité de son personnel. La situation humanitaire reste très grave dans les territoires palestiniens occupés et en particulier dans la bande de Gaza. Comme le signale le Commissaire général dans sa déclaration à la Commission, en octobre 2010, seules 24 % des importations prévues au titre des projets approuvés de l'UNRWA ont été autorisées à entrer dans Gaza. En conséquence, la Chine appelle Israël à lever sans délai le blocus et à autoriser le passage sans entrave de tous les matériels de secours et de reconstruction sur son territoire. Réaffirmant le soutien de la Chine à l'UNRWA et à son action, l'orateur renouvelle la détermination de la Chine à aider l'Office, selon ses capacités.

84. **Archevêque Chullikatt** (Observateur du Saint-Siège) salue les efforts consentis par l'UNRWA, en ses temps de grande difficulté politique dans la région, malgré des ressources toujours plus limitées, pour répondre aux besoins croissants d'une population réfugiée toujours plus nombreuse, dont une part importante est soumise aux restrictions de plusieurs embargos. L'UNRWA et la Mission pontificale pour la Palestine œuvrent depuis plus de 60 ans pour aider les réfugiés palestiniens en leur fournissant des services médicaux, éducatifs et d'autres services sociaux incombant normalement au pouvoir gouvernemental local. Le Saint-Siège ne doute pas qu'il existe des hommes et des femmes de bonne volonté, désireux de promouvoir la création de ce pouvoir gouvernemental, mais la paix est une condition préalable.

85. Nombre des questions soulevées dans le rapport du Commissaire général révèlent en substance des problèmes plus vastes qui couvent dans la région depuis bien trop longtemps. La délégation du Saint-Siège, dit l'orateur, espère que la reprise du processus de paix pourra s'attaquer aux racines de la situation et aider les Israéliens et Palestiniens à créer un État sûr pour Israël et un État et une patrie pour le peuple palestinien. Chacune de ces deux populations vit depuis plus de six décennies dans la menace d'actes de

terreur ou d'incursions militaires. Les victimes qui en ont souffert et la destruction insensée d'infrastructures fragiles exigent que justice soit faite, seule garante de la paix. Tous les obstacles aux négociations, notamment ceux d'origine récente, doivent être levés sans délai.

86. Le Saint-Siège appelle les membres du Quatuor à user de toutes les stratégies possibles pour aider les populations de la région à concilier leurs différences majeures, à trouver de justes compromis le cas échéant et à garantir la paix aux générations futures. Le règlement du conflit israélo-palestinien reste la clé pour mettre un terme au chaos du Moyen-Orient, qui a de graves conséquences dans le monde entier. Le Saint-Siège exhorte tous les intérêts légitimes à participer à un dialogue de fond pour apporter la paix et la stabilité en Terre sainte. Une solution durable doit prendre en compte le statut de la ville sainte de Jérusalem. Compte tenu également des nombreux incidents violents et des restrictions à la liberté de circulation résultant du mur de sécurité, le Saint-Siège estime que la liberté de religion et de conscience des habitants de Jérusalem doit être garantie internationalement, de même que l'accès permanent et sans entrave aux lieux saints des fidèles de toutes religions et de toutes nationalités. La délégation du Saint-Siège, dit l'orateur, appelle la communauté internationale à faciliter des négociations fructueuses entre toutes les parties.

87. **M. Grandi** (Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) exprime sa reconnaissance aux délégations qui ont annoncé des contributions financières supplémentaires pour l'Office pour 2010 ou 2011. Il remercie également ceux qui ont réaffirmé la nécessité de poursuivre la reconstruction et la relance économique de Gaza. Il importe, selon l'orateur, de s'attaquer à ces problèmes à la fois pour le bien de la population mais également dans l'intérêt de la sécurité de la région.

88. Il salue à nouveau les mesures qui ont été prises par le Gouvernement d'Israël visant à alléger le blocus de Gaza, mais se joint à l'appel des autres intervenants pour des procédures d'approbation plus claires et plus rapides des projets de reconstruction. L'orateur accueille favorablement l'annonce d'Israël de communiquer les approbations par écrit et de travailler à élargir les capacités des points de passages entre Israël et Gaza. Les préoccupations d'Israël en matière de sécurité sont certes parfaitement légitimes, et l'orateur se rallie aux condamnations exprimées par les

Nations Unies à la suite des attaques perpétrées contre Israël, mais il estime qu'il en va de même du bien-être de la population de Gaza. Par conséquent, des mécanismes doivent être mis en place pour assurer le passage en toute sécurité des matériaux de construction vers Gaza. Les causes profondes du blocus devront être traitées, mais le blocus doit être levé. L'orateur souligne l'importance d'accélérer la reconstruction du camp de Nahr el-Bared, action qui nécessite le soutien financier urgent des donateurs.

89. L'Office a besoin d'un soutien financier adéquat. L'orateur travaillera à élargir le cercle des donateurs de sorte que davantage de gouvernements contribuent de manière plus régulière à la fois au budget principal et aux appels d'urgence, ainsi qu'à d'autres projets spéciaux. Il approuve l'idée de consacrer une aide plus importante à l'UNRWA sur le budget ordinaire de l'ONU, compte tenu notamment du nombre croissant des tâches obligatoires mises en œuvre dans tout le système des Nations Unies, et demande instamment que cette possibilité soit sérieusement examinée pour l'exercice biennal suivant. L'orateur indique qu'il continuera de travailler avec la Commission consultative pour résoudre les problèmes structurels du financement, mais rappelle que des contributions précoces et importantes continueront d'être nécessaires et rappelle aux États membres que la Conférence annuel d'annonces de contributions en faveur de l'Office se tiendra le mois suivant.

90. Le travail de l'Office consiste essentiellement à améliorer la sécurité des hommes via le développement humain. L'orateur salue la reconnaissance de l'importance fondamentale de ce travail. L'UNRWA, dit-il, participe à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement sur le plan pratique, et met l'accent en particulier sur la collaboration avec les jeunes, point extrêmement important dans une région aussi instable.

91. L'UNRWA reste fortement attaché à la réforme et espère que la deuxième phase de la réforme conduira à une amélioration concrète du point de vue des réfugiés. L'Office reste attaché à la défense des droits des réfugiés dans le maintien de la neutralité politique. L'orateur retournera au Moyen-Orient en exprimant un message fort de soutien de la Commission et espère que pourra bientôt être transmis le message plus important encore de la possibilité de la paix.

*La séance est levée à 18 heures.*